

De l'arrêté n° 14/2022 du 14/02/2022, le Maire de la Commune de Chaumont-Gistoux, Monsieur Christian LAMBERT, a autorisé l'installation d'un panneau solaire photovoltaïque sur la toiture de la maison n° 7113A, appartenant à Monsieur Christian LAMBERT, domicilié au 7113A, rue de la Chapelle, 10200 Chaumont-Gistoux.

Le présent arrêté est motivé par :

- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.

Le présent arrêté est motivé par :

- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.

Arrêté n° 14/2022 du 14/02/2022

Objet : Autorisation de l'installation d'un panneau solaire photovoltaïque sur la toiture de la maison n° 7113A, appartenant à Monsieur Christian LAMBERT, domicilié au 7113A, rue de la Chapelle, 10200 Chaumont-Gistoux.

Motifs :

- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.

Dispositions :

- Le présent arrêté est motivé par :
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.
- L'absence de caractère d'édifice classé ou inscrit au Patrimoine architectural de la Région wallonne.

Commune de CHAUMONT-GISTOUX
DION-LE-MONT

CHAUMONT-GISTOUX (26018) 46 DV. DION-LE-MONT (26023)
Section C, Parcelles n° 71A3

Plan de mesurage, de bornage et de division

Situation Cadastre 2022

Echelle : 1/2.500



SAMUEL FLAMAN
Géomètre à Paris - Immobilier à Bruxelles

101, rue de la Perle 1301 - 1300 Thurnhout-Salins/Trom
Tél. : +32 (0)499 22 96 04
Tél. : +32 (0)2 55 64 45
Internet : samuel.flaman@telenor.be

LEVE LE : 20/07/2022 DRESSE LE : 21/08/2022 ECHELLE : 1/200 - 1/2.500
DOSSIER : 2022-0622 N° d'ordre : P001 PLAN N° : GEO/03.0136
A B C D

LAJANZCO
Ingénieur en Géométrie

Le présent plan de mesurage, de bornage et de division a été dressé en vertu de la loi n° 30 du 16/05/2002 relative aux procédures simplifiées de bornage et de division.

Le présent plan de mesurage, de bornage et de division a été dressé en vertu de la loi n° 30 du 16/05/2002 relative aux procédures simplifiées de bornage et de division.

Le présent plan de mesurage, de bornage et de division a été dressé en vertu de la loi n° 30 du 16/05/2002 relative aux procédures simplifiées de bornage et de division.

7115
GOFFART Christiane
GOETYNCK André
GOETYNCK Fabrice
GOETYNCK Michiel

7113A-Lot43
Surface 13aires 25ca 87dima

7113A-Lot47
Surface 10aires 46ca 91dima

7113A-Lot46
Surface 10aires 00ca 26dima

7114
VOISIN Marie-Françoise
DECOSTRE Jean-Pierre

LEGENDE

Propriété cadastrale

Numéro de parcelle

Lignes sensibles concuses

Ligne 71A3 - Lot 46

Ligne 71A3 - Lot 47

Ligne 71A3 - Lot 48

Ligne de division

Classe

Classe de ville

Bois à hauteurs

Bois à ciel ouvert

Présence d'éclairage

Bord des arbres

Voie

